

EXAMEN TECHNIQUE PAR L'UICN

1. NUMERO D'IDENTIFICATION ET NOM: 261 RESERVE NATURELLE DE LA VALLEE DE MAI
2. SITUATION GEOGRAPHIQUE: Située entre 4°19'45" de latitude sud et 55°44'15" de longitude est, au coeur du Parc national de Praslin.
3. CANDIDATURE PROPOSEE PAR: Ministère pour la Planification et les Relations extérieures, Gouvernement seychellois.
4. DOCUMENTATION:
 - (i) Formulaire de candidature
 - (ii) Documentation supplémentaire (UICN)
 - a) Consultants: Rodney Salm, Adrian Phillips, Jeff Watson, Roger Wilson.
 - b) Fayvel, A.A. 1915. Le cocotier de mer des îles Seychelles. Annis Mus. Col., Marseille, ser. 3, 3:169-307.
 - c) Lionnet, G. 1974. The romance of a palm: coco-de-mer. 3e édition, Victoria.
 - d) Procter, J. 1975. The Vallée de Mai, brochure d'information.

5. DESCRIPTION ET RESUME

La Vallée de Mai est une vallée de 18 ha située au coeur du Parc national de Praslin, région qui est demeurée intacte jusqu'aux années 1930 et dans laquelle on trouve encore la forêt vierge de palmiers, à l'état quasi naturel. Cette forêt de palmiers contient l'espèce endémique "coco de mer", qui présente un intérêt universel considérable car elle produit la plus grosse noix de coco du monde. Cette espèce a en outre été à l'origine d'une foule de légendes. La noix de coco a une signification religieuse en Inde et, au XIXe siècle, le général britannique Gordon a fourni des "preuves" détaillées, selon lesquelles la Vallée de Mai était le jardin d'Eden et le coco de mer, l'arbre de la science du bien et du mal. En outre, les cinq autres espèces de palmiers endémiques existent également dans la Vallée de Mai, le seul site aux Seychelles où on les trouve tous ensemble. Il faut également noter la présence, à l'état endémique, du perroquet noir, dont l'existence dépend entièrement de la Vallée de Mai et de la forêt de palmiers qui l'entoure. (Pour plus de détails, voir la fiche descriptive ci-jointe)

6. INTEGRITE

Dans une île à forte densité de population, la survivance de la Vallée de Mai est en soi un fait remarquable. Toutefois, il est bien entendu que la Vallée de Mai est beaucoup trop restreinte pour survivre par elle-même de façon naturelle et c'est en replantant des cocos de mer qu'on a pu obtenir le résultat actuel. Le site n'est pas autonome, mais il demeure le seul à contenir les éléments d'écosystème nécessaires au maintien des espèces qui sont préservées (critère d'intégrité iii). La gestion du site paraît tout à fait rationnelle. Un projet de plan de gestion a été établi pour le Parc national de Praslin dont fait partie la Vallée de Mai. Celle-ci occupe la partie inférieure d'une vallée, vers la source d'un cours d'eau, mais elle ne

comprend pas toute l'aire d'alimentation (bien que celle-ci se trouve dans le Parc national de Praslin). Cette situation n'a pas d'incidence sur l'aspect du site, toutefois, les activités menées sur les versants qui surplombent la vallée pourraient nuire au site lui-même.

7. COMPARAISON AVEC D'AUTRES REGIONS

Etant granitiques, les Seychelles constituent un "microcontinent" dont l'histoire est tout à fait différente de celle des autres îles volcaniques ou coralliennes de l'océan Indien. C'est pourquoi elles abritent un grand nombre d'espèces endémiques et ne peuvent être comparées à d'autres îles de l'océan Indien. Dans les Seychelles, la seule région vraiment comparable à la Vallée de Mai est celle de Fond Ferdinand. Toutefois celle-ci est plus petite, l'une au moins des espèces de palmiers endémiques n'y est pas représentée et l'on y trouve moins d'autres espèces végétales endémiques et beaucoup plus de plantes exotiques. Il existe, sur les îles granitiques, notamment sur les îles de Mahé et de Silhouette plusieurs autres régions de forêts composées en grande partie de palmiers, qui méritent d'être conservées. Elles ne comprennent pas de cocos de mer, en revanche il se peut qu'elles soient restées plus proches de leur état naturel. Aucune autre région, toutefois, ne possède cette combinaison d'éléments qui caractérise la Vallée de Mai.

8. EVALUATION

La Vallée de Mai est une sorte de musée vivant, dans la mesure où de nombreuses régions tropicales ont dû, jadis, être couvertes de forêts de palmiers comme celles de la Vallée de Mai, avant l'évolution de familles végétales plus avancées. La région est donc un exemple exceptionnel d'un stade antérieur de l'évolution de la flore mondiale (critère i). Cette réserve qui contient un certain nombre d'espèces endémiques et qui est entretenue grâce aux activités menées par l'homme constitue un exemple remarquable d'évolution biologique et d'interaction entre l'homme et son environnement naturel (critère ii). Elle abrite une forêt extrêmement pittoresque, remarquable par ses peuplements et qui présente un intérêt considérable même pour les visiteurs qui ne sont pas pleinement conscients de son importance du point de vue biologique. Sa beauté naturelle est en outre exceptionnelle (critère iii). Elle constitue également un habitat particulièrement important pour le coco de mer, espèce remarquable et menacée. Du reste, d'autres espèces en danger vivent dans la réserve (critère iv).

Le critère d'intégrité constitue un problème préoccupant car la vallée, située sur une petite île, ne peut de ce fait survivre de façon autonome. C'est pourquoi il est absolument indispensable de mener des activités de gestion que les services responsables devront contrôler de façon permanente. La protection contre le feu est à cet égard particulièrement importante. Toutefois, le critère d'intégrité pose certains problèmes. C'est pourquoi il est vivement recommandé d'étendre le site proposé pour inscription à l'ensemble du Parc national de Praslin, de manière à ce qu'il englobe le reste des forêts de palmiers de l'île, ce qui constituera une zone de protection appropriée pour la Vallée de Mai. Il importe particulièrement d'inclure la forêt située de l'autre côté de la route venant de la Vallée de Mai, qui est de très bonne qualité et qui contient un grand nombre de cocos de mer. Il est entendu que la reconnaissance du site en tant que bien du patrimoine mondial n'implique pas nécessairement l'introduction de nouvelles restrictions. Elle devrait plutôt renforcer l'application de l'actuel plan de gestion du Parc national de Praslin.

9. RECOMMANDATION

Le site satisfait aux quatre critères requis pour l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Il est proposé que le Comité inscrive la Vallée de Mai sur la Liste du patrimoine mondial en recommandant au Gouvernement Seychellois d'inclure le reste du Parc national de Praslin dans le bien.

Union internationale pour la conservation
de la nature et de ses ressources

15 juin 1983